

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique SPECTROMALE en CAZDIMEINA

de la société M. CAZORLA S.L.

enregistrée sous le n°2017-3075

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

Informations générales sur le produit

Nom du produit	
	Nouvelle dénomination
	CAZDIMEINA
	Ancienne dénomination
	SPECTROMALE
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	M. CAZORLA S.L. C/ AIGUETA, n°4, 17761 CABANES, Espagne
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	720 g/L - diméthénamide-p
Numéro d'intrant	675-2016.01
Numéro d'AMM	2160954
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Délais de mise à jour de l'étiquette (distribution et utilisation) : jusqu'à épuisement des stocks

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 22 NOV. 2017

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)